

SEANCE DU 22/01/2024

DATE DE CONVOCATION : 16/01/2024

CONSEILLERS EN EXERCICE : 27

PRESENT(S) : Norbert SAULNIER, Yannick TRINQUART, Olivier TORTELIER, Nathalie BERTHO, Loïc HERVOIR, Marie-Hélène AUBREE, Laurent KERIVEL, Bruno LEROY, Yannick GOUGEON, Nathalie DREAN, Ronan GUIBERT, Mickaël TANGUY, Fabienne HEMERY, Karine CHEVALIER, Christophe LERAY, Aurélie SAULNIER, Géraldine TRONCA, Martine BOUGAULT, Jean-François PLAIN, Fabrice GAUBERT, Magali POISSON-VANNIER,

PROCURATION(S) : Patricia PERSAIS donne pouvoir à Norbert SAULNIER, Sylvie AGAËSSE à Christophe LERAY, Nathalie BLOMMAERT à Yannick GOUGEON, Nicolas ELLEOUET à Loïc HERVOIR

ABSENT(S) : Gwenaëlle FAURE (excusée), Florence GOURMELEN (excusée)

SECRETAIRE DE SEANCE : Yannick GOUGEON

Finances
2024.01.004 FORMATION DES ELUS

Mme Marie-Hélène AUBREE, Adjointe à la Communication et conseillère déléguée à l'ARIC, rappelle que, par délibération n°2020.06(2).001 du 22 juin 2020, le Conseil Municipal avait, en application de la loi n° 92-108 du 3 février 1992 relative au droit à la formation pour tous les élus locaux, des décrets du 16/11/1992 (codifiés dans le Code Général des Collectivités Territoriales) qui en précisent l'exercice, et des lois du 31/03/2015 (n°2015-366) et du 27/12/2019 (n°2019-1461), décidé que le montant des dépenses de formation serait égal à 20 % du montant total des indemnités de fonction susceptibles d'être allouées aux élus.

Chaque année, un tableau récapitulatif des actions de formation financées par la Commune doit être présenté au Conseil Municipal, et annexé au compte administratif. Cette présentation ne donne pas lieu à un vote. Pour information, en plus des formations payées par la collectivité, certaines formations pour élus peuvent être prises en charge par la communauté de communes VHBC.

Le coût total du programme de formations des élus sur l'exercice 2023 s'élève à 0 € (formations annulées).

FORMATIONS	ELUS
« Construire un budget dans un environnement contraint » (296 € x2) 15/11/2023 ANNULÉE	BERTHO Nathalie TRONCA Géraldine

Vu le CGCT,

Vu le budget communal,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, PREND ACTE de la présentation du bilan des actions de formation des élus sur l'exercice 2023 ; Ce bilan sera annexé au compte administratif 2023.

Le Maire, Norbert SAULNIER

Le/La secrétaire de séance,



Certifié exécutoire
Mis en ligne le 25/01/2024
Le Maire Norbert Saulnier

